

Délibération n°2024-192

Membres en exercice : 69 Présents : 51

Absents : 18

Pouvoirs : 9

AFFAIRES GENERALES SPL LAMBALLE TERRE & MER TOURISME – REPRESENTANTS – MODIFICATION

Lamballe Terre & Mer est actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) Lamballe Terre & Mer Tourisme au côté d'autres communes du territoire communautaire.

Par délibération n°2024-191 du 10 décembre 2024, le Conseil communautaire a approuvé le rachat des 32 actions de la Société Publique Locale Lamballe Terre & Mer Tourisme, propriété de la commune de Pléneuf-Val-André. Ce rachat implique la désignation de 2 représentants supplémentaires.

Le 28 juillet 2020, le Conseil communautaire a désigné les représentants de Lamballe Terre & Mer pour siéger à l'assemblée générale de la SPL Lamballe Terre & Mer Tourisme :

- Pierre LESNARD,
- Jean-Pierre OMNES,
- Pascal LEBRETON,
- David BURLLOT,
- Gwenaëlle AOUTIN,
- Thierry ANDRIEUX,
- Thibault CARFANTAN,
- Joël LUCIENNE,
- Daniel COMMAULT.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-21, permettant au Conseil communautaire de procéder à l'élection des membres par un vote à main levée,
- La délibération n°2024-016, approuvant le rachat des 32 actions pléneuviennes par Lamballe Terre & Mer,
- Les statuts de la Société Publique Locale Lamballe Terre & Mer Tourisme,

Considérant :

- La démission de Joël LUCIENNE de son mandat de Maire et de conseiller communautaire,
- La démission de Thibault CARFANTAN
- La cession des actions pléneuviennes de la SPL Lamballe Terre & Mer Tourisme à Lamballe Terre & Mer

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- DECIDE de voter à main levée

VOTE : Adopté à l'unanimité

- DESIGNER pour siéger à l'assemblée générale :
 - Nathalie BEAUVY
 - Annie VALO
 - Catherine LELIONNAIS
 - Nathalie BOUZID
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

17 DEC. 2024

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

19 DEC. 2024

De la publication le

19 DEC. 2024

Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale

A blue ink signature of Lydie Michel, the Director of General Administration, is placed over the text of her role.